

**CONSEIL MUNICIPAL
SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER**

**CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 septembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix-huit septembre à vingt heures, le Conseil municipal de Saint-Thégonnec Loc-Éguiner, légalement convoqué le onze septembre par Mme Solange CREIGNOU, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, à la salle du Conseil Municipal de SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER, sous la présidence de Mme Solange CREIGNOU, Maire.

Étaient présents : Solange CREIGNOU, Yvon POULIQUEN, Gaëlle ZANEGUY, Hervé GUEVEL, Martine RECEVEUR, Patrick LE MERRER, Carolyn ENGEL-GAUTIER, Françoise RAOULT, Viviane LE BIHAN, Sylvie SOVRANO-CHELLOUG, Jocelyne JEZEQUEL-PROUFF, Martine MADEC, Claude CRAS, Françoise GALLOU, Jean-Pierre CHEVER, Anne FILLET, Sébastien GERARD.

Absents excusés : Josselin BOIREAU (pouvoir à Carolyn ENGEL-GAUTIER), Émilie MESSENGER (Pouvoir à Patrick LE MERRER), Hélène RUMEUR (pouvoir à Martine RECEVEUR), Youcef TERZI (pouvoir à Hervé GUEVEL), Bénédicte COMPOIS-BRISELET (Pouvoir à Gaëlle ZANEGUY), Stéphane LOZDOWSKI, Gaël LANOE, Corentin DERRIEN.

Conseillers : En exercice : 25 Présents : 17 Votants : 22 Quorum : 13

Hervé GUEVEL a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1. ZAC Penn ar Park : présentation du CRAC 2024 et examen de l'avenant n°6 au contrat de concession avec Finistère Habitat
2. Rapports de Morlaix Communauté sur le Prix et la Qualité des Services publics (RPQS) – Année 2024 - Eau potable, assainissement collectif et SPANC
3. Demande de subvention au titre de la DETR 2025 pour la phase 2 de la rénovation de la salle des associations
4. Montants de la RODP et ROPDP Gaz pour 2025
5. Attribution de subventions aux associations
6. Convention avec le SDEF relative à la sécurisation des réseaux électriques
7. Mandat spécial pour le déplacement de deux élus à l'AG de Villages Etape
8. Adoption de la charte du réseau intercommunal de lecture publique Penn-da-Benn et des règles de fonctionnement du réseau
9. Adoption du règlement intérieur de la médiathèque Ti Lutig
10. Questions diverses : point d'information sur la rentrée scolaire, divers
11. Rapport des commissions

- Mme le Maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, elle ouvre la séance. M. Hervé GUEVEL est nommé secrétaire de séance.
 - Mme le Maire soumet le Procès-verbal du Conseil municipal du 3 juillet 2025 au vote de l'assemblée. En l'absence de remarques, celui-ci est adopté à l'unanimité.
 - Mme le Maire présente ensuite l'ordre du jour.
-

OBJET : ZAC DE PENN AR PARK À SAINT-THÉGONNEC LOC-EGUINER :

- **APPROBATION DU CRAC ARRÊTÉ DES COMPTES AU 31/12/2024**
- **APPROBATION DE L'AVENANT N°6 AU TRAITÉ DE CONCESSION D'AMÉNAGEMENT PORTANT SUR LA DURÉE DE LA CONCESSION, CM2509_01**

RAPPORTEUR : MME SOLANGE CREIGNOU, MAIRE

Mme le Maire accueille M. Nicolas JOUSSET, directeur de projet à Finistère Habitat, qui présente le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) pour l'année 2024 relatif à la ZAC de Penn-ar-Park.

M. JOUSSET rappelle que l'opération avait été mise en place initialement dans le cadre d'un contrat signé avec la SAFI. Depuis le transfert de la SAFI à l'Office départemental Finistère Habitat, c'est ce dernier qui est chargé du suivi de l'opération.

M. JOUSSET informe également l'assemblée que la direction de Finistère Habitat a changé depuis le 1er septembre : c'est désormais Mme Véronique Leboulleux qui en est la directrice.

M. JOUSSET rappelle quelques éléments d'information sur la ZAC de Penn-ar-Park. La situation de la ZAC est privilégiée avec un site de 10 ha proche du bourg. A l'origine la ZAC devait comprendre des logements mais également un espace dédié à un pôle santé, un EHPAD et une gendarmerie. La gendarmerie n'a finalement pas donné suite au projet, tandis que le pôle santé a été construit à Park an Ilis. L'EHPAD privé Sainte-Bernadette a quant à lui rénové et agrandi ses bâtiments sur site.

Les parcelles initialement prévues pour la gendarmerie sont devenues les îlots B et C pour accueillir des maisons mitoyennes. Ces îlots ont du mal à être commercialisés. Néanmoins 3 lots de l'îlot C ont été vendus en 2024 et 3 autres en 2025.

En 2025 les efforts seront poursuivis pour la commercialisation des 6 derniers lots disponibles (îlot B), pour l'entretien de la ZAC et la rétrocession des réseaux. Enfin des travaux de viabilisation seront réalisés prochainement.

Concernant la commercialisation des 6 lots de l'îlot B disponibles, Finistère Habitat ne parvient toujours pas à entrer en contact avec La Signature Immobilière, avec qui le promoteur devait travailler.

Mme le Maire propose à Finistère Habitat de tenter une dernière fois de contacter la Signature Immobilière avant fin septembre, et si cela ne fonctionne pas, Finistère Habitat lancera un appel à candidature auprès d'autres promoteurs, ou vendra les lots à des particuliers en diffus.

Mme le Maire se dit plus favorable à confier l'opération à un promoteur afin de garantir une harmonisation architecturale sur cette zone en entrée de bourg, plutôt que de risquer la construction de 6 maisons disparates. Avec la pression sur le logement (acquisition de terrains plus rares, accession à la propriété plus difficile, manque de logements en locations), elle espère que la vente des 6 derniers lots aboutira en 2025 et 2026.

La commune souhaiterait dans tous les cas clore l'opération avec la vente de ces 6 lots.

M. Yvon POULIQUEN souligne l'investissement important de la commune sur cette opération avec un montant global de 1 272 000 € HT pour 106 logements. La participation sera éteinte fin 2027 mais la commune doit garder en tête que les coûts de création de logements sont coûteux. M. POULIQUEN fait référence aux réflexions en cours pour la création d'un nouveau lotissement sur le site dit de Talabardon en entrée de bourg. La commune de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner devrait vendre à 100 ou 120 € du m² pour équilibrer une opération de lotissement, alors que les terrains à Penn ar Park ont été vendus à un prix de 55 €/m².

Après ces propos et échanges introductifs, Mme le Maire fait lecture de l'exposé ci-après, sur lequel le Conseil municipal est invité à se prononcer.

EXPOSE :

En application des articles L 300.4 et R 321.1 et suivants du Code de l'Urbanisme, la SAFI s'est vue confier la réalisation de l'opération par un Traité de concession d'aménagement approuvé par le Conseil Municipal en date du 8 avril 2010 et notifié à la SAFI en date du 25 mai 2010.

Dans le cadre de la dissolution anticipée et volontaire de la SAFI et du transfert de son Pôle Aménagement Habitat au profit de Finistère Habitat, un Avenant N°4 de transfert a été régularisé entre la Commune de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, la SAFI et Finistère Habitat, transmis au représentant de l'Etat par la Collectivité le 06 décembre 2022 et notifié par la Collectivité au Concessionnaire le 23 décembre 2022.

Finistère Habitat a donc pour mission de poursuivre l'opération d'aménagement « ZAC de Penn ar Park » en son nom, sans remise en cause de l'un des éléments essentiels du contrat initial.

Conformément à l'article 17 du traité de concession, FINISTERE HABITAT présente ce jour au Conseil Municipal le Compte Rendu Annuel à la Collectivité - arrêté des comptes au 31/12/2024 - (CRAC 2024) pour approbation.

Les documents écrits et financiers sont joints à la présente délibération.

Le montant global de la participation communale présenté dans le cadre de ce CRAC se décline comme suit :

- 1 272 000 € HT au titre d'une participation d'équilibre - participation non taxable.

L'échéancier de versements de la participation d'équilibre globale à l'opération se présente comme suit :

- Montant pour l'année 2025 : 56 000 € HT
- Montant pour l'année 2026 : 28 000 € HT
- Montant pour l'année 2027 : 28 000 € HT

En outre, le traité de concession d'aménagement expirant le 31 décembre 2026, il est nécessaire de proroger le traité jusqu'au 31 décembre 2027, soit une année supplémentaire, pour pouvoir finaliser la commercialisation et achever les travaux de finition restant à réaliser comprenant la période de parfait achèvement (1 an). L'avenant N°6 au traité de concession d'aménagement, joint à la présente délibération, portant sur la modification de la durée de la concession, est proposé en ce sens.

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation ce jour, du Compte Rendu Annuel à la Collectivité arrêté des comptes au 31/12/2024 – (CRAC 2024),

Vu les documents financiers joints en annexes présentant le CRAC,

Vu le projet d'avenant N°6 modifiant la durée de la concession,

Vu le traité de concession d'aménagement notifié en date du 25 mai 2010,

Vu l'avenant n°1 signé le 13 novembre 2015, prolongeant la durée de la concession au 31 décembre 2023,

Vu l'avenant n°2 signé le 18 novembre 2020, modifiant le montant de la participation communale ainsi que la durée de la concession au 31 décembre 2024,

Vu l'avenant n°3 signé le 25 octobre 2022, modifiant le montant de la participation communale,

Vu l'avenant n°4 notifié le 23 décembre 2022, relatif au transfert de la concession d'aménagement de la SAFI à Finistère Habitat,

Vu l'avenant n°5 notifié le 30 novembre 2023, prolongeant la durée de la concession au 31 décembre 2026.

Vu la nécessité de proroger le traité de concession d'aménagement d'une année supplémentaire pour pouvoir finaliser la commercialisation et achever les travaux de finition comprenant la période de parfait achèvement,

Décide, à l'unanimité :

➤ D'approuver le CRAC 2024, arrêté des comptes au 31/12/2024 et notamment :

- le montant global d'opération équilibré en dépenses et en recettes à hauteur de 3 338 420 € HT,
- les montants de dépenses et recettes arrêtés au 31 décembre 2024,
- les prévisions de dépenses et recettes pour l'année 2025 et années suivantes,
- le montant de la participation communale pour l'année 2025, soit 56 000 € HT,
- le montant de la participation communale pour l'année 2026, soit 28 000 € HT,
- le montant de la participation communale pour l'année 2027, soit 28 000 € HT.

- **D'approuver l'avenant N°6 au traité de concession d'aménagement modifiant le deuxième paragraphe de l'article 4 – Date d'effet et durée de la concession d'aménagement - comme suit, le reste de l'article demeurant inchangé :**
 - « Sa durée est fixée jusqu'au 31 décembre 2027 à compter de sa date de prise d'effet (25 mai 2010). Elle pourra être prorogée par les parties en cas d'inachèvement de l'opération par avenant exécutoire dans les conditions ci-dessus ».
- **D'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant N°6 du traité de concession d'aménagement avec FINISTERE HABITAT.**

OBJET : RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE (RPQS) EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET SPANC - ANNEE 2024, CM2509_02

RAPPORTEUR : M. YVON POULIQUEN

Mme le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article L 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Morlaix Communauté a adopté par délibération du 07 juillet 2025, les rapports ci-joints sur le prix et la qualité des services publics (RPQS) d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif.

Le RPQS est un document produit tous les ans par chaque service d'eau et d'assainissement pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

M. Yvon POULIQUEN expose quelques éléments d'information sur les RPQS 2024 :

- **Assainissements non collectifs (SPANC),** représentant 1/3 des assainissements sur la commune :

Depuis 2024, des pénalités sont appliquées aux habitants de Morlaix Communauté qui devaient se mettre en conformité et ne l'ont pas fait. 75 maisons n'ont pas été mises en conformité (souvent pour des raisons financières) alors que les propriétaires avaient 1 an pour se mettre en conformité. En 2024, sur 500 assainissements individuels, 32 % étaient conformes à tout point de vue. 45 % l'étaient avec un puisard sans épanchement (non conforme mais sans obligation de travaux),

Mme Françoise RAOULT demande s'il existe des aides pour les propriétaires ayant des difficultés financières. Yvon POULIQUEN indique que les travaux suite à une vente ne sont pas subventionnés ; seuls les travaux sur des installations anciennes peuvent être aidés par An Dour.

- **EAU POTABLE :**

- Quelques chiffres relatifs à l'activité : 40 000 abonnés, 78 % des prélèvements viennent des rivières, Rendement de 78 %.
- Prix moyen sur la commune : 3,19 €/m3. 8,3 M d'€ investis en 2024
- Des compteurs de sectorisation ont été installés pour améliorer les rendements.
- Un marché a été signé en 2025 en vue de la réhabilitation complète du château d'eau de Saint-Thégonnec (ouvrage qui date des années 60)
- En 2025, les tarifs de l'eau potable et de l'assainissement collectif seront identiques sur l'ensemble de la commune.

Mme Françoise RAOULT demande s'il y a de gros consommateurs d'eau. M. Yvon POULIQUEN répond qu'il y a très peu de fortes consommations : on compte seulement une dizaine de « clients » dans la tranche la plus haute de 8000 m3 par an et ces consommations peuvent être justifiées par exemple pour l'hôpital de Morlaix qui compte de nombreux patients.

Mme Martine RECEVEUR demande si des aides sont possibles pour les particuliers. M. Yvon POULIQUEN indique qu'une somme devrait être allouée par Morlaix Communauté à chaque commune pour son CCAS, qui devra décider des répartitions de l'enveloppe et des priorités selon les usagers. Ce projet est à l'étude à Morlaix Communauté.

M. Claude CRAS demande si les 22% d'eau pris en sous-terrain pourraient augmenter à l'avenir. M. Yvon POULIQUEN répond que ceci n'est pas prévu, d'autant plus que le lac de Guerlesquin pourrait apporter 1,2M de m3. Par ailleurs, le Département a commencé à racheter des carrières pour stocker de l'eau.

Mme Solange CREIGNOU pense qu'il ne devrait pas y avoir de création de nouvelles retenues d'eau sur le Finistère mais qu'il y aura un travail nécessaire sur l'interconnexion des bassins d'eau.

➤ **Assainissement collectif :**

- Quelques chiffres : 30 000 abonnés / 3,30 € / m3
- Les réseaux ne sont pas récents : on constate 44 % d'eau parasite. Par ailleurs le ¼ des branchements aux installations d'assainissement collectif ne sont pas conformes.
- 8,3 Millions d'€ de travaux faits en investissement. Le PPI se monte globalement à 100 Millions d'€, ce qui représente des sommes colossales.

Les rapports 2024 de Morlaix Communauté sur le prix et la qualité des services publics (RPQS) d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif sont mis à disposition du public à l'accueil de la Mairie de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte des Rapports sur le Prix et la Qualité du service (RPQS) eau potable, assainissement collectif et SPANC 2024 de Morlaix Communauté

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR – PHASE 2 RENOVATION DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS, CODE CM2509_03

RAPPORTEUR : M. YVON POULIQUEN

Mme le Maire rappelle que les travaux de rénovation énergétique de la salle des associations, du boulodrome et de la maison des jeunes ont débuté mi-septembre et s'achèveront avant la fin de l'année 2025. Les travaux en cours portent sur l'isolation des façades et la pose d'un bardage bois, la rénovation de l'électricité et la mise en place d'éclairages LED, l'isolation et le remplacement des faux-plafonds ainsi que le changement des menuiseries extérieures.

Mme le Maire propose à l'assemblée de compléter ces travaux de rénovation énergétique par une deuxième phase : peinture, huisseries, sonorisation et vidéo-projection, signalétique, biodiversité.

Afin de financer cette phase 2, Mme le Maire propose de solliciter une subvention au titre de la DETR 2025 pour un montant de 30 000 €, selon le plan de financement prévisionnel ci-après comprenant une part de la subvention sollicitée auprès du Conseil départemental du Finistère. Ce plan de financement pourra être révisé selon les attributions de subventions.

<u>DEPENSES</u>	<u>€ HT</u>	<u>RECETTES</u>	<u>Taux</u>	<u>€ HT</u>
Maîtrise d'œuvre	4 500 €	DETR	70 %	30 000 €
Travaux	37 000 €	Département du Finistère	9 %	4 000 €
Aléas	1 500 €	Autofinancement	21 %	9 000 €
HT	43 000 €	HT	100 %	43 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Adopte le projet ainsi présenté concernant la phase 2 de la rénovation de la salle des associations**
- **Approuve le plan de financement prévisionnel**
- **Autorise Mme le Maire à solliciter une subvention de 30 000 € au titre de la DETR 2025 suivant le plan de financement ci-dessus.**

OBJET : MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC GAZ (RODP) ET DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION PROVISoire DU DOMAINE PUBLIC GAZ (ROPDP), CODE CM2509_04

RAPPORTEUR : MME SOLANGE CREIGNOU, MAIRE

Mme le Maire expose que l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz sur la commune de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner donne lieu au paiement d'une redevance **(RODP)** conformément à l'article R2333-114 du Code Général des collectivités territoriales modifié par le décret n° 2007-606 du 25 avril 2007.

Par ailleurs, l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport de gaz donne lieu au paiement d'une Redevance d'Occupation Provisoire du Domaine Public Gaz **(ROPDP)** conformément à l'article R2333-114-1 du CGCT modifié par le décret n°2023-797 du 18 août 2023. Son calcul est effectué sur la base des longueurs de canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public communal et mises en gaz au cours de l'année précédente, dans la limite d'un plafond réglementaire.

Mme le Maire propose au Conseil municipal :

- **De fixer le montant de la Redevance d'Occupation du Domaine Public Gaz (RODP) due au titre de l'année 2025 :**
 - au taux maximum tel qu'issu de la formule de calcul définie à l'article R. 2333-114 du Code général des collectivités territoriales
 - par l'application du linéaire arrêté au 31 décembre 2024 et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1er janvier 2025
- **De fixer le montant de la Redevance d'Occupation Provisoire du Domaine Public Gaz (ROPDP) conformément aux articles R2333-105-1, R2333-105-2, R2333-108 et R2333-114-1 du CGCT et selon le plafond réglementaire.**

Selon ces règles, le montant des redevances dues par le concessionnaire GRDF à la Commune de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner sont de **796 € pour la RODP et de 214 € pour la ROPDP, soit un montant global de 1 010 € en 2025**

(pour un montant de 921 € en 2024). La recette correspondant au montant de ces redevances perçues sera inscrite au compte 70323.

Le Conseil Municipal, ayant entendu cet exposé et après avoir délibéré, ADOPTE, à l'unanimité, les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public gaz (RODP) et la redevance d'occupation provisoire du domaine public gaz (ROPDP) pour l'année 2025.

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DES ASSOCIATIONS, CM2509_05

RAPPORTEUR : M. HERVE GUEVEL

Mme le Maire propose à l'assemblée d'attribuer des subventions à trois associations, dont les demandes ont été validées par la commission Vie associative.

M. Hervé GUEVEL, adjoint en charge de la vie associative, fait les propositions suivantes :

- **Comité de jumelage Saint-Thégonnec Loc-Eguiner / Allasac** : Subvention de 1000 € pour développer les relations culturelles, sportives, associatives et économiques entre les deux communes.
- **Association Etoile Sportive de Saint-Thégonnec – club de foot** : Subvention de 500 € pour l'achat de tickets de manège offerts aux enfants de la commune de moins de 12 ans, à l'occasion de la fête foraine, qui s'est tenue du 12 au 14 octobre 2025.
- **Amicale des Pompiers de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner** : Subvention de 500 € pour la participation aux services de sécurité mis en place par les Pompiers de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner.

M. Hervé GUEVEL informe par ailleurs l'assemblée que la charte du jumelage entre les communes d'Allasac et de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner a été signée lors du déplacement d'une délégation de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner à Allasac début septembre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à ces propositions d'attributions de subvention, tel qu'exposées ci-dessus.

OBJET : CONVENTION AVEC LE SDEF RELATIVE À LA SÉCURISATION DES RESEAUX ÉLECTRIQUES-P32, CM2509_06

RAPPORTEUR : M. YVON POULIQUEN

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention avec le SDEF relative à la sécurisation du réseau basse tension et à l'effacement télécom sur le P32 (Cimetière), suite à la restructuration des réseaux après la tempête CIARAN.

Dans le cadre de la réalisation de ces travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de SAINT-THÉGONNEC LOC-EGUINER afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

En effet, conformément à l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

L'estimation des dépenses se monte à :

- ELECTRIFICATION Sécurisation	35 000,00 € HT
- COMMUNICATION ELECTRONIQUE Enfouissement coordonné	13 750,00 € HT
Soit un total de	48 750,00 € HT

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 20 octobre 2023, le financement s'établit comme suit :

⇒		Financ
ement du SDEF :		38 437,50 € HT
⇒	Financement de la commune :	
- ELECTRIFICATION Sécurisation		0,00 €
- COMMUNICATION ELECTRONIQUE Enfouissement coordonné option A		10 312,50 € HT
Soit un total de		10 312,50 € HT

Les travaux d'effacement de réseaux de communications électroniques (infrastructure souterraine) seront réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du SDEF conformément à l'article L 2224-36 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le montant de la participation de la commune aux travaux d'enfouissement des communications électroniques est calculé sur la base de 75% du montant HT des travaux et s'élève ainsi à 10 312,50 € HT.

M. Yvon POULIQUEN ajoute que dans le cadre de la rénovation de l'éclairage public de la commune avec le passage au LED, il a été décidé de supprimer des mâts d'éclairage public dans quelques secteurs de la commune, dont celui qui est concerné par les travaux d'effacement de réseaux réalisés par le SDEF.

M. Claude CRAS demande pourquoi le SDEF ne s'adresse pas à la Région, qui est responsable de la Fibre. Mme le Maire précise que la Région ne finance pas les travaux d'enfouissement des réseaux sur les communes. Elle souligne que la proposition du SDEF constitue une opportunité pour enfouir les réseaux sur ce secteur de la commune, et que le coût restant à la charge reste raisonnable.

M. Yvon POULIQUEN rappelle que cette somme versée au SDEF sera considérée comme une subvention d'équipement (soumise à amortissement).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'accepter le projet de réalisation des travaux suivants : Sécurisation du réseau basse tension + effacement télécom - P32 Cimetière suite restructuration Tempête Ciaran.**

- D'accepter le plan de financement proposé par Madame le Maire et le versement de la participation communale estimée à 10 312,50 € HT.
- D'autoriser le Maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

OBJET : MANDAT SPÉCIAL DONNÉ À DEUX ÉLUS POUR LA PARTICIPATION AUX RENCONTRES NATIONALES VILLAGE ÉTAPE DU 1^{ER} AU 3 OCTOBRE 2025, CODE CM2509_07

RAPPORTEUR : MME SOLANGE CREIGNOU, MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités locales, Art. L.2123-18, R.2123-22-1 ;

La notion de mandat spécial s'interprète comme une mission bien précise que le conseil municipal confie par délibération à l'un de ses membres, maire, adjoint ou simple conseiller municipal. Le mandat spécial ouvre droit au remboursement des frais de mission exposés (frais de transport, de stationnement éventuel, d'hébergement et de restauration).

Madame le Maire informe l'Assemblée de la tenue des rencontres nationales Village Etape à Cloyes-sur-le-Loir du 1^{er} au 3 octobre 2025, auxquelles la commune est invitée en tant que détentrice du label Village Etape.

Madame le Maire sollicite les membres du Conseil Municipal afin de valider l'octroi d'un mandat spécial aux élus nommés ci-dessous pour participer à cette rencontre :

- Solange CREIGNOU, Maire de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner
- Patrick LE MERRER, Adjoint au Maire chargé du patrimoine et du tourisme.

Il est entendu que les remboursements des frais engagés interviendront sur présentation des justificatifs.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide l'octroi d'un mandat spécial pour les élus cités ci-dessus,
- Décide de la prise en charge de l'intégralité des frais de mission occasionnés par ce déplacement sur la base des dépenses réelles effectuées par les élus concernés.

OBJET : LANCEMENT DU RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE DES COMMUNES DE MORLAIX COMMUNAUTÉ – PENN-DA-BENN ET ADOPTION DE LA CHARTE DE FONCTIONNEMENT DU RÉSEAU, CODE CM2509_08

RAPPORTEUR : M. PATRICK LE MERRER

Le réseau Penn-da-Benn coordonné par Morlaix Communauté a ouvert le 8 septembre 2025. Il est composé de 20 médiathèques et 8 points relais répartis sur le territoire, dont la médiathèque Ti Lutig et le point relais du Ti Wanik de la commune. Il s'agit de la concrétisation du projet culturel du réseau de lecture publique de Morlaix Communauté et du travail de concertation engagé entre les élus locaux, médiathécaires professionnels, bénévoles et la Bibliothèque départementale du Finistère.

Pour le bon fonctionnement de ce réseau, une charte de fonctionnement (annexe 1), soumise au vote du Conseil de Communauté le 30 juin 2025 est proposée aux communes.

Cette charte comprend 3 axes principaux :

- Le quotidien des bibliothécaires,
- Le développement et la valorisation des collections,
- Les espaces physiques et numériques des bibliothèques.

Y sont annexées les règles de fonctionnement du réseau présentées (annexe 2), qui viennent compléter le règlement intérieur de chaque médiathèque. Ces règles de fonctionnement du réseau sont intégrées dans le règlement intérieur de la nouvelle médiathèque TI LUTIG de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner.

La charte du réseau met en évidence les avantages apportés par le réseau aux usagers pour lesquels l'inscription dans une des médiathèques donnera l'accès à toutes les autres et à leurs collections.

Une navette de Morlaix Communauté assurera le transit des documents qui pourront être réservés, empruntés et rendus dans n'importe laquelle de ces médiathèques et points relais. Les règles de prêt sont harmonisées entre les bibliothèques et médiathèques du réseau.

Suite à l'exposé de cette délibération, M. Patrick LE MERRER apporte quelques précisions :

- La mutualisation des fonds documentaires apportent une réelle plus-value pour les abonnés : par exemple, un ouvrage peut être réservé sur le site du réseau Penn-da-benn et emprunté dans une commune voisine, puis être retourné à la médiathèque Ti Lutig.
- Les communes restent maîtres de leur politique de lecture publique communale, assurent la gestion de leur personnel, financent les matériels informatiques hors matériel RFID et certains consommables.
- Morlaix Communauté assure la mutualisation des compétences sur les politiques documentaires, la RFID, la formation des agents.
- Morlaix Communauté assure le portail documentaire et garantit la circulation des documents avec l'organisation d'une navette qui rapportera les documents dans les médiathèques, quel que soit le lieu où ils ont été empruntés ou retournés.

Mme le Maire souligne que ce réseau documentaire apporte un réel avantage car il permet d'accéder à des collections beaucoup plus importantes. Elle rappelle également la gratuité des abonnements pour tous.

M. Yvon POULIQUEN demande quelle est l'augmentation du fonds documentaire grâce à cette mutualisation : M. LE MERRER n'a pas de chiffre exact mais répond que le fonds va être augmenté de façon considérable.

Mme Sylvie SOVRANO-CHELLOUG demande s'il existe un portail unique documentaire : M. LE MERRER explique que le portail existe et qu'il va être alimenté au fur et à mesure par les communes qui achètent des ouvrages.

Ayant entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'approuver la charte et les règles de fonctionnement du réseau Penn-da-Benn coordonné par Morlaix Communauté**
- **D'intégrer les règles de fonctionnement du réseau dans le règlement de la médiathèque TI LUTIG**
- **D'autoriser Mme le Maire à signer tout document afférent.**

OBJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA MÉDIATHÈQUE TI LUTIG, CODE CM2509_09

RAPPORTEUR : M. PATRICK LE MERRER

La médiathèque Ti Lutig a ouvert ses portes le 7 juin 2025, dans un bâtiment éco-conçu et pensé comme un tiers-lieu. Dans le cadre du projet de la médiathèque Tiers-lieu Ti Lutig, de nouveaux usages et nouvelles activités sont développés.

Mme le Maire propose de mettre à jour le règlement intérieur de l'ancienne bibliothèque pour intégrer ces nouveautés. De plus, il convient d'assurer une concordance entre le fonctionnement de Ti Lutig et celui du réseau intercommunal de lecture publique Penn-da-Benn dont la médiathèque de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner fait partie.

Ce règlement, qui concerne le lieu propre de la médiathèque Ti Lutig, vient en complément de la charte de fonctionnement du réseau des médiathèques de Morlaix communauté ayant été approuvé par délibération du Conseil municipal.

Le règlement est composé de deux parties principales :

- Accès et usage du lieu (accès général, inscription, responsabilité, bon fonctionnement, services numériques, animations) avec la gratuité des abonnements pour l'ensemble des usagers y compris hors Morlaix Communauté et la possibilité d'emprunter des documents d'autres structures du réseau Penn-da-Benn.
- Emprunts (documents, prêts)

Dorénavant, 15 documents peuvent être empruntés. Une borne a été installée à l'intérieur pour les prêts, même si cela reste possible à l'accueil, de même qu'une boîte retours a été installée à l'extérieur pour permettre le retour des documents en dehors des horaires d'ouverture de la médiathèque.

Les nouveaux matériels numériques, notamment les tablettes et une Switch suscitent un enthousiasme très important.

M. Patrick LE MERRER donne quelques chiffres concernant la fréquentation depuis le 7 juin, qui démontrent le succès incontestable du nouvel équipement :

Fréquentation :

Ont été comptabilisées 5 333 entrées au total depuis le 7 juin : 2840 visiteurs en juin, 1143 en juillet et 788 en août et 562 entre le 9 et le 17 septembre (à titre de comparaison : 7900 entrées au total en 2024 *_dont 5350 lors des permanences d'accueil, environ 970 sur les animations et environ 1585 pour les accueils de classes_*).

Nouveaux abonnés et nombre d'abonnés total :

- 214 premières inscriptions en 3 mois, depuis l'ouverture de Ti Lutig (= des personnes qui n'étaient pas inscrites au préalable dans l'ancienne bibliothèque ; nombre de nouvelles personnes touchées). 41 toutes nouvelles inscriptions ces 10 derniers jours. Comparatif 2024 : 130 nouveaux inscrits sur toute l'année 2024 (janvier-décembre 2024).
- Beaucoup de demandes de 1ères inscriptions. Cela doit certainement s'expliquer par la gratuité en premier lieu, mais aussi par l'attrait du nouveau bâtiment ainsi que désormais par l'ouverture du réseau intercommunal.
- Au total, Ti Lutig compte actuellement 581 abonnés dits actifs (nombre de personnes qui empruntent dans l'année).

Il existe un réel engouement et les gens restent sur place ; les jeunes se donnent rendez-vous à Ti Lutig. Des professionnels viennent visiter l'équipement et se montrent très intéressés (ex : réseau de lecture publique de Saint-Brieuc Agglomération, qui a fait beaucoup d'éloges notamment sur la démarche de concertation avec les habitants et sur la signalétique). Beaucoup de réservations ont déjà effectuées par d'autres médiathèques, le système fonctionne bien. Le site internet du réseau est actif et apporte beaucoup de facilités : possibilité de voir tous les documents du réseau, de les réserver, mais aussi de voir les animations, de se préinscrire... sur le site <https://www.penn-dabenn.bzh/>

Enfin M. Patrick LE MERRER rappelle que la médiathèque dispose également d'une annexe à l'espace bibliothèque du Ti Wanik, qui comprend des documents de Ti Lutig et constitue l'un des points relais du réseau Penn-da-Benn.

Après avoir pris connaissance de la proposition de règlement intérieur de la médiathèque Ti Lutig comme exposé ci-dessus, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE à l'unanimité le règlement intérieur tel que proposé**
- **AUTORISE Mme le Maire à signer tout document afférent.**

INFORMATIONS DIVERSES

➤ Remerciements :

- De la part de la Prévention Routière pour la subvention de 150 € attribuée par la Commune au titre de 2025
- De la part du Secours Catholique pour la subvention accordée à l'association en 2025

➤ Arrêtés d'attribution de subventions reçus :

- **Chaudière école maternelle FML :**
 - 50 000 € de l'ETAT au titre de la DSIL
 - 31 100 € de la REGION au titre du « Fonds chaleur ».
- **Médiathèque TI LUTIG :**
 - 23 977 € pour le mobilier et la signalétique
 - 4014 € pour l'informatique
 - 1371 € pour les nouvelles collections.

- **Concert de l'Ensemble MATHEUS à l'église de Loc-Eguiner le 7 octobre à 20h. Un pot sera organisé avec l'ensemble Matheus, les associations culturelles, la paroisse et les membres du Conseil municipal qui sont cordialement invités.** Ce concert constitue une opportunité pour le territoire. Les tarifs sont de 13 à 18 € (gratuit pour les moins de 15 ans).
- La commune a signé un **contrat d'infogérance annuel avec un nouveau prestataire informatique (maintenance et dépannages)** suite au décès du gérant de la société DIESE, qui intervenait pour la commune depuis de très nombreuses années.

DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

➤ **Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) :**

- Vente d'un bien bâti situé au 1, lotissement de Gorre Loc
- Vente d'un bien bâti situé au 10, rue de la Boussole
- Vente d'un bien bâti situé au 5, rue de la Grande Hermine
- Vente d'un bien bâti situé au 14, rue de Paris
- Vente d'un bien bâti situé au 11, résidence des Bruyères
- Vente d'un bien bâti situé au 28, rue de la Cordelière
- Vente d'un bien bâti situé à Le Quinquis Ar Jardin
- Vente d'un bien bâti situé au 47, rue de Paris
- Vente d'un bien bâti situé au 5, rue de la Penzé
- Vente d'un bien bâti situé au 9, rue de la Grande Hermine
- Vente d'un bien bâti situé au 2, rue de l'Agathe
- Vente d'un bien bâti situé au 11, Lieu dit Penfao
- Vente d'un bien bâti situé au 36, rue de Paris
- Vente d'un bien NON bâti situé au 33, avenue de Ker Izella

Ces dossiers ne se trouvent pas dans des secteurs susceptibles d'intéresser la Commune, aussi celle-ci ne préemptera pas.

➤ **DEVIS SIGNES**

Panneaux passage à niveaux	ISOSIGN	837,65 € TTC
Informatique (serveur + postes)	SKILL INFORMATIQUE	6 973,81 € TTC
Maintenance informatique	SKILL INFORMATIQUE	453,60 € TTC / mois pour 25 postes informatiques

RAPPORTS DES COMMISSIONS

CCAS – Mme Martine RECEVEUR

Une réunion a eu lieu le 15/09. Elle a permis l'étude des dossiers de la banque alimentaire. Les gens sont très contents car les colis sont assez conséquents.

Des échanges ont également eu lieu concernant les futures activités pour les aînés, notamment le repas des anciens dimanche 05 octobre : le repas sera cette année confectionné par Utile.

Autres actions à venir :

- Concours de dessin pour les enfants sur le thème de l'automne
- Billets de cinéma pour les 3 à 14 ans
- Goûter de Noël à Loc
- Panier garni pour les aînés, confectionnés par la P'tite bretonne.

La prochaine réunion du CCAS n'est pas encore fixée.

Commission Ressources Humaines et vie associative – Mme Françoise RAOULT et M. Hervé GUEVEL :

➤ RH (Françoise RAOULT) :

La commission, réunie le 9 septembre, a travaillé sur la protection santé Mutuelle pour les agents, obligatoire à compter du 1er janvier 2026 : à compter de cette date, la collectivité devra participer à hauteur de 15 € mensuels minimum par agent, soit dans le cadre du contrat groupe du CDG, soit dans le cadre d'un contrat passé par la Commune avec une Mutuelle, soit par l'attribution du forfait à chaque agent adhérent à une mutuelle labellisée. La commune répertorie actuellement le nombre d'agents qui ont une mutuelle labellisée ou pas et qui voudraient ou non adhérer au contrat groupe du CDG. Une réflexion est en cours pour décider si la participation pourrait varier selon la situation des agents.

➤ VIE ASSOCIATIVE (Hervé GUEVEL) :

Au cours de la commission du 9 septembre, ces principaux sujets ont été abordés :

- Le forum des associations organisé le samedi 30 août a connu un succès avec une trentaine d'associations présentes. Une réflexion est en cours sur un rapprochement possible avec l'association La tête et les jambes. Mme Vivane LE BIHAN suggère d'organiser le forum une semaine plus tard, après la rentrée scolaire.
- Le Pardon a été une réussite malgré une météo peu favorable. Les jeux et la course ont été appréciés. Le Bal des pompiers a été un succès. Le lendemain, la course cycliste s'est bien passée et tous ont été satisfaits du parcours. Seules quelques difficultés avec des voitures ont été signalées. Une idée est proposée pour l'année prochaine, consistant à intégrer le concours de pétanque le même week-end.
- Planning des salles de sport : le basket club de Plourin les Morlaix va utiliser les salles de la commune temporairement en début de saison. Le Handball club de Pleyber-Christ est également présent sur Saint-Thégonnec avec des matchs. Des ententes entre clubs sportifs de plusieurs communes seront certainement de plus en plus courantes pour répondre à la demande en mutualisation l'offre sportive sur le territoire.

Commission enfance, jeunesse, affaires scolaires – Mme Gaëlle ZANEGUY et Mme Viviane LE BIHAN

- Effectifs rentrée scolaire :
 - Avec 504 enfants inscrits sur la commune à la rentrée 2025, tous niveaux, écoles et collège confondus, les effectifs sont stables. Le nombre d'élèves inscrits dans le 1^{er} degré passe de 327 à la rentrée 2024 à 324 en septembre 2025.
 - L'école FML a perdu une classe l'année dernière et elle a pourtant gagné 2 élèves à la rentrée. A noter que l'école FML compte 34 % d'élèves bilingues. Les effectifs par classe sont chargés à FML, un peu moins à Loc-Eguiner.
- Le 29 août midi, pour la première fois la commune a proposé un repas partagé entre les agents du pôle enfance, les écoles du Sacré-cœur et Sainte-Jeanne d'Arc ainsi que l'association EPAL. Une soixantaine d'agents et employés étaient présents, ainsi que M. Yvon POULIQUEN, Mme Viviane LE BIHAN, Mme Florence MAGNANON, DGS et Mme Gaëlle LABAT, référente du pôle enfance.
- Mme Gaëlle ZANEGUY indique par ailleurs que le conseil des jeunes élu en juin sera installé le samedi 20 septembre matin, la cérémonie étant prévue en salle du conseil municipal.

Commission mixte urbanisme, travaux, bâtiments 6 mai - Mme Carolyn ENGEL-GAUTIER et M. Yvon POULIQUEN

➤ Bâtiments (Carolyn ENGEL-GAUTIER) :

Point d'actualité sur les chantiers en cours :

- Eglise Notre-Dame de Saint-Thégonnec : le couvreur a pu travailler tout l'été grâce à une météo favorable. L'échafaudage intérieur côté nord sera démonté après les journées du patrimoine, car les corniches ont nécessité un travail plus long que prévu. La fin du chantier de couverture est programmée fin octobre.
- Rénovation énergétique de la Salle des associations, du Boulodrome et de Ti ar re Yaouank : les travaux ont démarré le 15 septembre. A partir du 22/09, la rénovation du bardage démarrera à Ti ar re yaouank.
- Chaudière à granulés de bois Ecole maternelle FML : elle a été livrée et sera installée dans la chaufferie la semaine du 22 septembre.

➤ Urbanisme & voirie (Yvon POULIQUEN)

La commission s'est réunie le 24 juillet dernier pour travailler sur les travaux de voirie. Les points à temps seront réalisés avant la mi-octobre. L'opération de renouvellement de l'éclairage public en Led par le SDEF est en cours et devrait être achevée fin octobre. Mme Françoise RAOULT indique que la partie éguinéerienne a été réalisée.

Commission culture, communication, tourisme et village étape –M. Patrick LE MERRER

La commission s'est réunie le lundi 15 septembre.

Rétrospective de l'été :

- la journée arts de rue "Un jour à Loc" (dimanche 3 août) a été très réussie avec une belle météo. Le Ti Wanik a également été très satisfait.
- 21 août : séance de cinéma en plein air avec 400 participants environ, au-delà des prévisions. Ce type d'animation semble correspondre aux attentes de la population. La date idéale est fin août en raison de la tombée de la nuit plus précoce qu'en plein été.
- Galerie Kanevedenn : la dernière expo sera celle du concours photo. Les réservations de la Galerie sont déjà complètes pour le début d'année 2026.

La commission a travaillé sur la programmation culturelle pour la prochaine saison.

Une visite a été organisée fin juillet avec la paroisse et Louis-Marie Brulé, chargé de mission pour la mission UNESCO sur les enclos paroissiaux. Chaque commune a reçu ou est en train de recevoir un diagnostic complet des biens susceptibles d'être inscrits au patrimoine mondial de l'Humanité dans le cadre de la démarche engagée par le Conseil départemental du Finistère.

Actions à venir :

- Journées du Patrimoine les 20 et 22/09
- Couleurs de Bretagne : concours de peinture dimanche 21 /09
- 18/09 : livraison du 2^{ème} projet de land art. Œuvres exposées dans le vallon près du complexe associatif pendant 6 à 7 ans.
- Démarrage des travaux de rénovation de la Croix de Bodinéry prévu en novembre

Commission Vie citoyenne (Sylvie SOVRANO-CHELLOUG) :

La commission a échangé sur 2 sujets :

- échange autour d'un projet d'habitant assez ambitieux, consistant à proposer une rôtissoire de grandes pièces de viandes, avec une demande d'achat de matériels par la commune. Un questionnaire va être envoyé aux associations pour vérifier les besoins concernant ce type de matériel.
- Présentation de Margaux SOUSSET, remplaçante temporairement de Caroline POSTOLEC à TI GLAS. Margaux a présenté le programme d'EPAL pour la fin de l'année.

L'ordre du jour étant épuré, Mme le Maire clôt la séance du Conseil Municipal à 22h45.

Affichage réglementaire fait le 24 septembre 2025.

Prénom	Nom	Qualité	Signature
Solange	CREIGNOU	Maire	
Hervé	GUEVEL	Secrétaire de séance	